

**PLUS DE 115 000\$ EN ALLÈGEMENT SALARIAL  
POUR LES ENTREPRENEURS ET ORGANISMES DE CHARLEVOIX**

**CHARLEVOIX, le 18 juillet 2019** – La Chambre de commerce de Charlevoix est très heureuse d’annoncer la prolongation du programme *Connexion compétences Charlevoix* jusqu’au 31 mars 2020. Cette reconduction, qui est la 4<sup>e</sup> à s’ajouter au projet débuté en août 2016, aura généré un apport de plus de 602 000\$ dans la région au cours des 3 dernières années. D’ici le 31 mars prochain, les entrepreneurs et organismes de Charlevoix pourront bénéficier d’un allègement salarial totalisant 115 200\$ pour l’embauche de 18 jeunes travailleurs de 30 ans et moins. Financé par Service Canada dans le cadre de la *Stratégie emploi jeunesse* du Gouvernement du Canada, ce programme vise à soutenir les jeunes confrontés à des obstacles à l’emploi ou éprouvant de la difficulté à s’intégrer au marché du travail.

« Dans cette période de pénurie de main-d’œuvre, l’aide apportée par le programme *Connexion compétences* peut s’avérer un atout important pour une entreprise, en compensant l’énergie déployée pour l’intégration d’un jeune ou d’un nouvel arrivant qui, par exemple, n’aurait pas toutes les qualifications requises pour un poste », rappelle Raphaël Dubois, président de la communauté d’affaires.

**Critères d’admissibilité**

Le programme *Connexion compétences Charlevoix* s’adresse aux jeunes de 30 ans et moins ayant un beau potentiel mais qui, dans le passé, ont rencontré des obstacles à leur embauche. Ces obstacles peuvent être variés : décrochage scolaire, handicap, manque d’expérience, contraintes familiales, immigration récente, etc. Le seul fait de résider dans une région rurale ou éloignée des grands centres peut être un obstacle à la recherche d’emploi et offre donc un potentiel d’admissibilité.

L’aide financière versée à l’employeur sous forme de subvention salariale peut atteindre 50 % du salaire brut du participant pour une période allant jusqu’à 20 semaines. La contribution de *Connexion compétences* ne peut toutefois excéder 12,50 \$ de l’heure. L’expérience de travail doit permettre au participant d’effectuer de 30 à 40 heures de travail par semaine afin de lui offrir une expérience significative.

Les entreprises qui désirent intégrer un participant à leur équipe doivent contacter la Chambre de commerce **avant de procéder à son embauche**, afin de vérifier son admissibilité. Ces entreprises devront offrir une expérience professionnelle enrichissante et valorisante et contribuer au développement des connaissances et des compétences des jeunes employés. Elles devront aussi, dans la mesure du possible, déployer les efforts raisonnables pour les maintenir à l'emploi, une fois la subvention terminée.

Pour plus d'informations sur le programme *Connexion compétences Charlevoix*, contactez Francis Boudreault, coordonnateur à la Chambre de commerce, au 418 760-8648, poste 301.

– 30 –

Source et informations :      Johanne Côté, directrice générale  
La Chambre de commerce de Charlevoix  
B 418 760-8648 poste 303    C 418 435-1603

